

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**OFFICEPLAST S.A.**

**Siège Social : Z.I. 2 MEDJEZ ELBAB B.P. 156 MEDJEZ ELBAB 9070 TUNISIE**

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT  
LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

**1. Objet :**

La société OFFICE PLAST lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour la période 2018-2020 étant donné que le mandat de leur représentant actuel prend fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017

La désignation du nouveau représentant aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017 en date du 24 Mai 2018 à 9h 30mn à son siège social sis à la zone industrielle N°2- Medjez El Bab.

A cet effet, la société OFFICEPLAST invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature.

**2. Conditions de Participation :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du conseil d'administration d'OfficePlast
- Ne pas être détenteur individuellement de plus de **0,5%** du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et de plus de **5%** pour les institutionnels,
- répondre aux conditions des dispositions de l'article **193** du code des sociétés commerciales,
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Gérant ...) ou ayant un poste de responsable quelconque dans une société concurrente à OFFICEPLAST.

**3. Dossier de candidature :**

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général d'OFFICEPLAST ;
- Une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (Annexe2) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires : MAXULA Bourse sis à Rue de Lac Lémon, centre Nawrez. 1053- Les Berges du Lac ;
- Un C.V. détaillé pour les personnes physiques et les représentants des personnes morales.

#### 4. Date limite de dépôt de candidature :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président Directeur Général d'OFFICEPLAST et portant la mention : « **Ne pas ouvrir/ Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires**», et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société OFFICEPLAST. Z.I. 2 Medjez el Bab B.P 156 Beja 9070, Tunisie, au plus tard le **18 Mai 2018** (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).

Le dit représentant sera élu, parmi la liste des candidats retenus, lors de la tenue de l'AGO du 24 Mai 2017, où les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter lors de ladite élection.

**Annexe 1**  
**FICHE DE CANDIDATURE**

**Nom et Prénom/ Raison Sociale :**

**N° CIN/ Registre de Commerce :**

**Profession/Activité :**

**Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :**

**Historique en tant qu'administrateur :**

**Signature**

**Annexe 2**  
**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

**Je soussigné :**

**Nom et Prénom/ Raison Sociale :**

**N° CIN/ Registre de Commerce :**

**Demeurant à :**

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société OFFICEPLAST.SA,

- Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.
- Que les informations fournies au niveau de la fiche signalétique (Annexe1) et au niveau du curriculum vitae sont exactes.

**Signature**